

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 22 Frimaire, an V.

(Lundi 12 Décembre 1796.)

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Turin, le 15 novembre.

Le 2 du courant, environ sur les neuf heures du matin, la duchesse d'Aoste est heureusement accouchée d'un prince qui, le même jour, a été présenté aux fonts de baptême par sa majesté & S. A. R. la princesse Félicité : il a reçu le nom de Charles - Emmanuel - Vittorio - Amédée - Gaétan - Marie.

Le sénat a publié un manifeste, dans lequel il déclare qu'ayant appris qu'il se faisoit dans les états du roi des levées de soldats pour servir en pays étranger, il défend à tous sujets & étrangers de faire aucun enrôlement, soit pour la cavalerie ou l'infanterie, dans les états du roi, sous les peines portées par les loix.

De Milan, le 24 novembrs.

Le commandant-général de la Lombardie, informé que quelques centaines de citoyens, la plupart de la classe la plus indigente & la plus facile à séduire, avoient, dans la nuit du 14 au 15 de ce mois, formé des attroupemens, où ils s'étoient déclarés *le peuple souverain de la Lombardie*, indépendans de l'autorité du gouvernement français, &c., a en conséquence défendu tout rassemblement de citoyens, sans la permission du commandant militaire de la place, excepté ceux qui seront destinés à l'exercice du culte religieux dans les églises. Tous les autres rassemblemens seront à l'instant réprimés & dissipés par la force armée; & leurs provocateurs, chefs ou excitateurs seront punis d'une détention plus ou moins longue, suivant la gravité du cas, mais qui ne pourra être moindre de six mois. Tout citoyen membre d'un rassemblement qui ne se séparera pas à l'invitation d'un magistrat public ou d'un commandant de la force armée, sera arrêté sur-le-champ, jugé comme rebelle, & puni de mort: il en sera de même de quiconque sera arrêté portant un fusil après le coucher du soleil.

De Pavie, le 24 novembre.

Jamais peut-être la position des Français en Italie n'avoit été plus critique. Inférieurs en nombre à l'ennemi, il falloit qu'ils l'empêchassent de forcer la ligne de l'Adige & qu'ils continuassent le blocus de Mantoue pour empêcher qu'il entrât des secours dans cette place, qui se trouve réduite aux dernières extrémités. Une bataille perdue auroit entraîné les suites les plus funestes; les Français auroient peut-être été obligés d'abandonner la

Lombardie & les autres conquêtes, & de se replier sur Tortone & Alexandrie.

Il n'est personne qui ne convienne aujourd'hui que les Français ne se sont trouvés dans cette position critique par leur propre faute. Si du moment où la continuation de la guerre a été décidée, ils avoient déclaré l'indépendance de la Lombardie, il n'est pas douteux que la masse des propriétaires ne se fussent prononcés & n'eussent entraîné la masse du peuple. Ce pays, qu'une foule de brigands, sous le nom d'administrateurs & d'agens, a mis au pillage, auroit encore des ressources immenses, & il s'y trouveroit une force armée qui, unie aux Français, ne laisseroit aucun espoir à la maison d'Autriche de rentrer en possession de la Lombardie.

Les nouveaux pouvoirs confiés à Buonaparte lui ont donné les moyens de réparer une partie des maux causés par l'administration des pillards. S'il peut recevoir des renforts suffisans pour se maintenir dans sa position actuelle, Mantoue tombera, & le sort de l'Italie sera décidé.

Le commandant de Milan a fait arrêter quelques prétendus patriotes, qui prêchoient le terrorisme. De ce nombre est le fameux Salvatore, connu long-tems avant la révolution, en Italie & en France, par ses vols & ses infamies. Il se vançoit d'avoir été dans l'intimité de Robespierre, & de lui avoir souvent reproché trop de douceur & d'humanité.

ANGLETERRE.

De Londres, le 3 décembre.

Le nouveau plan d'emprunt qui a été proposé par M. Pitt à la banque, le premier décembre, sous le titre d'emprunt pour le service de l'année 1797, porte sur les bases suivantes.

Chaque personne qui souscrira pour cent livres recevra une action de 112 livres, portant 5 pour cent d'intérêt. A moins du consentement du débiteur, le capital ne sera point remboursable d'ici à trois ans. Après cet intervalle, les cinq pour cent seront remboursés, ou subiront une réduction au choix des actionnaires. S'ils optent pour le remboursement, ils recevront leur capital en entier dans le plus court délai. Ce délai ne pourra cependant être moindre de deux ans, à compter de l'époque de la conclusion d'un traité de paix définitif. S'ils préfèrent l'autre alternative, ils recevront trois pour cent d'intérêt, qu'ils auront la faculté de convertir en annuités viagères, dans les proportions qui seront déterminées.

Les fonds pourront être versés par les prêteurs en plusieurs paiemens.

Quatre heures après la publication & l'ouverture de cet

emprunt, il y avoit déjà pour sept millions de souscriptions.

Dans la matinée du lendemain 2 décembre, on en reçut pour deux millions.

Le même jour, après-midi, les souscriptions montoient à dix millions. Le duc de Bridgewater avoit souscrit pour cent mille livres.

Suivant la lettre du ministre au gouverneur de la banque, l'emprunt doit être de la somme de dix-huit millions. On s'attend que la souscription de la compagnie des Indes fournira un supplément considérable à celles qui sont déjà reçues.

Le général Simcos, nommé gouverneur de Saint-Domingue, est à la veille de s'embarquer pour sa destination.

Le parti ministériel a triomphé dans l'élection du bourg de Southwark pour un député au parlement. Le fameux banquier Thellusson a eu la majorité des voix, quoique son concurrent M. Tierney fût soutenu par le parti de l'opposition. M. Thellusson a témoigné sur-le-champ sa reconnaissance au ministre pour son efficace protection en souscrivant pour cent mille livres sterling dans le nouvel emprunt (environ deux millions trois cent mille livres de France). Il a pris sa place à la chambre des communes le 28.

Des dépêches du gouverneur & du conseil de Madras, datées du fort Saint-Georges, en date du 22 juin 1796, ont été reçues par les directeurs de la compagnie des Indes, & par eux communiquées à M. Henri Dundas, secrétaire d'état de sa majesté. Ces dépêches contiennent la relation du succès complet des opérations du contre-amiral Rainier dans les mers de l'Inde; il en résulte que les troupes britanniques se sont emparées des isles d'Amboyne, de Banda & de leurs dépendances. Les Hollandais ne conservent plus que Fornate. Les Anglais entrèrent en possession d'Amboyne & ses dépendances le 16 février; & de Banda & ses dépendances, le 8 mars. Ils mandent que ces conquêtes ont eu lieu sans la moindre perte de leur côté. Les capitulations des gouverneurs d'Amboyne & de Banda sont jointes aux dépêches.

Un vaisseau américain venant du cap Français, annonce que les noirs se sont révoltés contre les blancs, & se sont déclarés indépendans de toutes les nations. Cette insurrection a été accompagnée de plusieurs affaires sérieuses entre eux & les Français, dans lesquelles les succès ont été partagés. On lit dans la gazette de Philadelphie, du 20 octobre, que par suite de cette insurrection Santhonax & Lavaux ont été tués & plus de cent blancs passés au fil de l'épée.

Ces avis ont besoin de confirmation. Les rapports des vaisseaux américains sur les isles du Vent sont souvent infidèles.

BELGIQUE.

D'Anvers, le 14 frimaire.

Les divisions qui existoient dans la convention batave semblent s'exaspérer & produire des débats plus vifs depuis que le plan de constitution a été soumis à la discussion. Le grand objet qui anime les partis est la question générale de l'unité de la république, c'est-à-dire, la parfaite égalité de toutes les provinces dans toutes les parties de la législation & de l'administration. Ces provinces avoient contracté avant la révolution des dettes, mais dans des proportions très-inégaux. Celles qui doivent très-peu vou-

droient ne pas supporter une charge égale dans la liquidation générale de la dette; mais dans ces provinces, comme dans toutes les autres, la classe du peuple qui n'ayant rien à payer, & qui d'ailleurs est aisément frappée de cette idée d'égalité qu'elle croit comprendre & qui flatte ses passions, appuie fortement le parti des unitaires; elle appelle le parti opposé les fédéralistes. Cette disposition se manifeste sur-tout dans les tribunes de la convention. On en a eu un exemple dans la séance du 2, où l'assemblée, sur le rapport d'une commission, rendit le décret suivant:

« La base de la constitution à présenter au peuple sera l'unité & l'indivisibilité de la république, tant au-dedans qu'au-dehors, sous une seule administration.

» La question des dettes est renvoyée à une commission spéciale ».

La discussion de cette proposition excita de grands débats, terminés par un appel nominal, dont le résultat donna une majorité de 75 voix contre 23.

L'adoption de ce décret fut reçue avec joie par le peuple, qui témoigna son approbation par de bruyans applaudissemens.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 17 frimaire.

Tout est tranquille à Huningue, & il paroît que le mauvais succès de la dernière affaire a dégoûté l'ennemi d'une nouvelle attaque.

Lundi, à dix heures du matin, il a réitéré sa sommation aux assiégés de rendre Kelh; sur la réponse négative, il a commencé un feu terrible qui a continué nuit & jour jusqu'à ce moment.

On avoit fait courir le bruit que le général Kleber avoit passé le Rhin à Oppenheim, & que les Autrichiens, après avoir fait un dernier effort, vouloient décamper secrètement. Ces bruits se sont trouvés faux; & même du lundi au mardi il y a eu deux attaques qui, à la vérité, n'ont eu aucun succès.

Le froid augmente chaque jour; le soldat souffre beaucoup; les désertions continuent; les Autrichiens désertent aussi, forcés par la misère, malgré l'exactitude avec laquelle il sont surveillés: il nous en arrive tous les jours des avant-postes, au nombre de 12 à 20.

Hier, l'ennemi s'est emparé d'une isle, entre Marlen & Kelh, où il y avoit deux compagnies & deux canons qui sont aussi tombés entre ses mains: le Rhin étant fort bas, on pouvoit passer dans cette isle à pied sec.

Les français ont fertilisé une autre isle au-dessus du pont & l'ont garnie de six obusiers & cinq mortiers qui font un feu très-vif.

L'ennemi a établi entre Southeim & Kelh une nouvelle batterie; mais elle est de peu d'effet.

De Paris, le 21 frimaire.

Ce que nous avons publié hier sur l'assemblée des députés du commerce, étoit bien hors de propos; car cette assemblée s'est tenue le 19, à Phôtel du ministre des finances. Elle étoit peu nombreuse; une partie des députés n'est pas encore arrivée. La séance a été ouverte par un discours très-bien fait du ministre de l'intérieur, sur les rapports généraux du commerce avec le gouver-

nement. Le de vues sain de la conv blee doit s & le minist essentielle d'u ment indép

On attend La dernière que les lettres annoncent q que nous n mentis par c'est que E rable de l' pousser les Ce que nou mée, tout c commence veu est pe

Des lettr gnole étant Méditerran qui a disp un asyle en sur cet évé

On écrit destinés à u & que le p

C

C O N

I

Pastoret

pour les re le tableau c victimes per où Henri IV méit enco

geance des un massacr avoit tou

ambitieux, qui se con natisme vei excité tout un traité c traité, il e loi qu'ils r combats, J

quent, le s quelles qu faite: le t d'un ennem Parmée.

L'élite d fut par Lou

nement. Le ministre des finances en a lu un autre plein de vues saines, où il a expliqué plus en détail le motif de la convocation. L'objet le plus urgent dont l'assemblée doit s'occuper, c'est l'établissement d'une banque; & le ministre a sagement insisté sur cette condition essentielle d'un tel établissement, qu'il doit être parfaitement indépendant du gouvernement.

On attend avec impatience des nouvelles officielles d'Italie. La dernière lettre de Buonaparte est du 4 frimaire. Quelques lettres d'Italie & la gazette allemande de Schaffouse annoncent quelques événemens avantageux aux autrichiens, que nous ne rapportons pas parce que nous les croyons démentis par des avis plus authentiques. Une chose certaine c'est que Buonaparte a reçu un renfort assez considérable de l'armée des Alpes, qui le mettra en état de pousser les derniers avantages qu'il a eus sur l'ennemi. Ce que nous ne devons pas dissimuler, c'est que son armée, tout en combattant avec une valeur extraordinaire, commence à sentir la lassitude de la guerre & que son vœu est pour la paix, comme celui de toute la France.

Des lettres particulières annoncent que l'escadre espagnole étant sortie de Toulon pour aller croiser dans la Méditerranée, a été accueillie par une violente tempête, qui a dispersé les vaisseaux & les a forcés de chercher un asyle en différens ports. Nous attendons des détails sur cet événement.

On écrit de Dunkerque, qu'on y désarme les bâtimens destinés à une expédition secrète, que l'embargo est levé, & que le projet est ajourné indéfiniment.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUINETTE.

Séance du 21 frimaire.

Pastoret fait un rapport sur l'exercice du droit de cité pour les religieux restant en France: il trace d'abord le tableau des persécutions dont leurs pertes ont été les victimes pendant près de deux siècles. Au moment, dit-il, où Henri IV commença de régner, le sang de Coligny faisoit encore; quinze années n'avoient pas assoupi la vengeance des hommes dont les peres étoient expirés dans un massacre horriblement célèbre. Le sort des combats avoit tour-à-tour favorisé et trompé les espérances des ambitieux, et le fanatisme, celle de toutes les passions qui se consume le moins par ses propres excès, le fanatisme veilloit et menaçoit encore; la guerre en avoit excité toutes les fureurs; on essaya de les calmer par un traité civil et domestique. L'édit de Nantes est ce traité, il est vrai que les protestans y reçoivent plus la loi qu'ils ne la donnent. Tout parti qui, après de longs combats, laisse au parti rival le trône, et par conséquent, le suprême pouvoir, est d'avance vaincu et asservi, quelles que soient les conditions qui lui cachent sa défaite: le tems et l'intérêt usent bientôt les promesses d'un ennemi qui reste le maître du trésor public et de l'armée.

L'édit de Nantes fut confirmé par Louis XIII, il le fut par Louis XIV, quand monté sur le trône de Mazarin,

ce roi eut enfin succédé au pouvoir suprême de son ministre. Tourmenté, dans la suite, par les remords que lui donnoit le long abus des plaisirs, ce fut dans l'espérance de se réconcilier avec Dieu, qu'il força les protestans de s'éloigner de leur patrie; il crut que l'intolérance exploitait l'adultère.

Il suffit de porter nos regards sur le spectacle que l'Europe présenteoit alors pour sentir tout ce que nous dûmes perdre, tout ce que nos voisins durent acquérir, tout ce que nous devons faire aujourd'hui pour réparer ce désastre politique, autant qu'il peut se réparer encore.

Une trêve de vingt ans avoit été signée naguères, à Ratisbonne, entre la France & l'Empire. L'Allemagne sentoit le besoin de vivifier le commerce & les arts, long-tems éloignés d'elle par un siècle & demi de guerres & de factions civiles & religieuses. La Prusse qui n'étoit pas encore un royaume, la Prusse subordonnée encore à la puissance de l'Autriche dont elle est heureusement devenue la rivale, ne se sentoit pas moins tourmentée par le besoin de sa grandeur, & multiplioit autour d'elle les encouragemens & les travaux. La Russie attendoit encore Pierre le Grand. Fatigué d'un roi électif & d'une aristocratie héréditaire, le Dannemarck avoit donné au monde l'exemple du seul gouvernement absolu, consacré dans une charte authentique, par la volonté au moins apparente du peuple; tandis qu'une nation voisine frémissait d'être courbée, par une force invincible, sous un despotisme abhorré: mais malgré la différence de leur organisation politique, le même sentiment pour les progrès du commerce animoit les habitans de l'un & l'autre de ces empires; dans l'un, comme dans l'autre, des privilèges, des exemptions encourageoient les manufactures & le négoce maritime, & une tolérance absolue y garantissoit aux étrangers la paisible jouissance de leurs richesses & de leur culte; elle la leur permettoit même en Pologne; cependant la liberté religieuse avoit commencé d'y souffrir quelque atteinte, quoique les loix assurassent encore aux dissidens l'exercice de tous leurs droits civils & politiques.

En Angleterre, Charles II, remonté sur le trône de Cromwell, venoit de le laisser à son frere qui devoit bientôt en descendre; les querelles religieuses étoient enfa sur le point de s'éteindre par les fautes mêmes du roi qui cherchoit à les ranimer; le commerce alloit s'enrichir par l'affranchissement d'un peuple industrieux, & une constitution, long-tems désirée sans qu'on l'eût encore atteinte, fixer les destinées politiques & morales de la Grande Bretagne, & par-là peut-être de l'Europe. La Hollande, devenue libre, après un demi-siècle de combats, peuploit les mers de ses vaisseaux, les illustroit par ses victoires, étendoit ses conquêtes jusqu'aux extrémités de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique même, appelloit & conservoit par sa tolérance les sectateurs des cultes les plus opposés, offroit à tous les hommes des ressources par ses travaux, des espérances par ses succès.

Voilà néanmoins dans quelles circonstances politiques l'édit de Nantes fut révoqué. C'est lorsque, de toutes parts, les divers états de l'Europe s'occupaient à multiplier leurs habitans, à ranimer leurs manufactures, à féconder leur industrie, qu'un peuple distingué par son commerce, par les succès dans les arts, par l'heureux emploi de son génie, condamné à s'exiler un nombre immense de laborieux citoyens.

L'orateur considère et développe ici les effets prochains

et éloignés de cette révocation, sous les rapports du commerce, des arts, de la politique, de la philosophie, de la justice. Quel tableau sur-tout, dit-il, que celui des vingt années qui la suivirent! des châteaux brûlés, des temples démolis, les enfans ravis aux soins et à l'exemple de leurs peres, des hommes proscrits en masse, la plupart expirant sur l'échafaud, les bourreaux menaçant ceux qui n'abjuroient pas les remords, ceux qui abjuroient; des dragons fusillant une assemblée entiere! Combien se ressemblent les inspirations et les ravages de l'intolérance politique et de l'intolérance religieuse! dans l'une comme dans l'autre, c'est pour alimenter ou enrichir le parti opposé, pour soudoyer les complaisans ministres de ses fureurs, que l'on saisit ou confisque des biens. On n'ose même avouer la mort d'un parent, d'un ami; à peine un peu de terre est-elle jettée d'une main tremblante sur le corps d'un pere expiré. Les morts, les morts même, on les accuse. Un fils ose-t-il réclamer le patrimoine de ses ancêtres! soudain le magistrat interroge sa conscience; il le place entre la spoliation ou le parjure. Le fisc même est devenu le juge arbitraire et suprême des opinions religieuses. A son gré, il soupçonne, et par conséquent, il proclame l'hérésie d'un citoyen; à son gré il dépouille une famille infortunée. La plainte est une conviction, et l'accusation fait le crime.

Pastoret rappelle ensuite les différentes loix rendues par les trois assemblés législatives. Il répond aux objections qu'on pourroit faire contre les descendans des religionnaires fugitifs. La plus forte est, que la constitution répute étrangers ceux qui ont résidé sept années hors de la république. Mais si la violence leur a constamment fermé l'accès de leur patrie, ils n'ont pas plus cessé d'en être les enfans que les malheureux forcés aussi de s'exiler quand le 31 mai eut amené les triomphes du crime. Quel seroit donc cet étonnant privilège de la tyrannie de légitimer ses crimes par leur durée? Eux! étrangers? ah! si vous saviez, comme au fond de leur retraite ils n'ont cessé de former des vœux pour leur ancienne patrie; que dis-je, ancienne! pour leur seule & continuelle patrie. Ce n'est pas vainement que le retour des saisons amène pour eux le jour auguste où naquit notre liberté: comme vous, depuis sept années, ils saluent par des chants l'aurore de ce beau jour; ils le célèbrent par des fêtes. La victoire a-t-elle, sur les bords du Rhin, secondé nos efforts? ils jouissent de notre victoire. Le desin des combats a-t-il trompé notre courage? ils pleurent comme nous les braves défenseurs ravis à la patrie. Comme nous, ils ont voulu franchir les Alpes, & soumettre ses peuples presque toujours indomptés: comme nous, ils ont suivi, d'un cœur agité, nos guerriers audacieux se précipitant encore une fois sur l'Italie étonnée.

Il ne suffit donc pas de leur rendre quelques biens, ils doivent retrouver aussi leur patrie. La loi même que vous devez achever ne dit pas, ils deviendront, mais il sont citoyens français. Eh! ne craignez pas que votre population s'accroisse d'hommes qui auront l'ame des esclaves: n'est-ce pas la tyrannie qui causa tous leurs malheurs? Ne craignez pas qu'ils excitent les persécutions & les haines. Ne sont-ils pas, depuis un siecle, maudits & per-

sécutés? Heureux hommes! aucun esprit de faction, aucun sentiment de vengeance n'auroient pénétré dans leur cœur; aucune calomnie, aucun transport injuste, aucun crime n'auront souillé leur vie: ils ne verront en nous que des amis, que des freres.

Je ne vous dirai pas qu'à l'instant même où votre loi sera portée, les Français répandus dans les diverses contrées de l'Europe, accourent tous en foule autour de vous: je ne veux pas exagérer même une si douce espérance. Là, aussi des propriétés ont été acquises, des liens ont été formés; mais la patrie, j'aime à le répéter, retiendra plus fortement encore dans ces cœurs fidèles le desir d'y rentrer absorbera, dès ce moment, toutes leurs pensées. Quel est donc cet heureux sentiment qui plus paissant que tous les obstacles, triomphe des persécutions, des distances des siecles! comme il battoit au nom sacré de la patrie le cœur des anciens habitans de Rome & de la Grece! ils étoient dignes de vivre & de mourir pour le pays qui leur donna la naissance & la liberté. Tous vouloient ses succès; car tous partageoient sa gloire: tous obéissoient sans murmures, car tous courroient à ses loix. Dans l'enceinte domestique, dans les temples, dans les camps, dans le forum, par-tout retentissoit le nom de patrie: c'étoit le premier mot qu'apprit à l'enfance, le dernier que prononçât le soldat mourant. Patrie! Patrie! je te bénis: entends la voix de tes enfans nouveaux; ils ont pour eux tout ce qui rend les hommes plus augustes, tout ce qui les rend sacrés le malheur & la vertu.

Pastoret propose un projet de résolution conforme aux principes de son discours. — Le discours & le projet seront imprimés.

Le conseil se forme en comité général.

Bourse du 21 frimaire.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{2}$, 61.	Bordeaux.....1 $\frac{1}{2}$ pert
Hambourg.....195 $\frac{1}{2}$, 192.	Or fin.....101 l. 10
Madrid.....11 l. 2 s. 6 d.	Ling. d'arg...50 l. 7 s. 6
Cadix.....11 l. à 2 mois.	Piastre.....5 l. 5 s. 6
Gènes.....92 à 2 mois.	Quadruple...79 l. 2 6 6
Livourne.....103.	Ducat d'Hol....11 l. 8
Bale..... $\frac{1}{4}$ à vue.	Souverain...331.15s.17s.6
Lausanne...2 perte à 3 mois.	Guinée.....21
Londres...24 l. 7 s. 6 d.	Inscriptions.....21
Lyon.....au pair. à 20 j.	Mandat, 2 l. 12 s., 11 $\frac{1}{2}$, 11
Marseille....1 bénéf. à 30 j.	13, 14 $\frac{1}{2}$, 14.

Esprit $\frac{1}{2}$, 495 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 370 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 5 s. — Café, 1 liv. 15 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 1 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 17 s. — Savon de Marseille, 17 s. 9 d. — Chandelle, 14 s.

Catéchisme à l'usage des jeunes gens de toutes les communes Catholiques, par Jacob Vernes, un vol. in-12, broché, prix 25 s. 35 s. franc de port. A Paris, 1796, chez Fuchs, libraire, rue Mathurins, hôtel Cluay, n°. 554.

M. Vernes, ministre protestant de Geneve, est déjà connu par d'autres ouvrages estimés; c'est un préjugé favorable pour celui-ci.